

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la Salle des Fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

*_*_*_*

Ordre du jour

Désignation du Secrétaire de séance

Approbation des comptes-rendus des Conseils Communautaires du 22 juillet 2021 et 02 septembre 2021

ADMINISTRATION GENERALE

1. Contrat Départemental de Territoire – Approbation de l'avenant n°5 au contrat

ENVIRONNEMENT

2. Désignation du représentant à la Société Publique Locale (SPL) Tri Berry Nivernais

BÂTIMENTS

3. Attribution des marchés de travaux pour l'extension du siège communautaire à Les Aix d'Angillon

TOURISME

4. Dispositif It's Wine Time – Approbation d'un reversement aux intervenants
5. Centre Céramique – Validation des tarifs Grands Feux 2021
6. Trouée Verte – Avenant n°1 à la convention de gestion

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7. Iso Déco – Modification du montant de la subvention

ANIMATION DU TERRITOIRE

8. Culture – Fixation des tarifs 2022
9. Culture – Fixation des tarifs de location – Espace Culturel Victor Hugo
10. Convention concert Ecole de Musique Angillonnaise – 20 novembre 2021
11. Convention de mise à disposition des locaux intercommunaux – Espace Culturel Victor Hugo

PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

12. Demande de subvention d'investissement à la CAF – Espace Jeunes Fussy

FINANCES

13. Décision modificative n°2 – Budget Assainissement Affermage 2021
14. Décision modificative n°1 – Budget CCLB 2021
15. Marché de réfection du réseau eau potable du centre bourg Vignoux sous les Aix

RESSOURCES HUMAINES

16. Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale
17. Modification du tableau des effectifs

*_*_*_*

| |
|--------------------------------|
| ADMINISTRATION GENERALE |
|--------------------------------|

1. CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 AU CONTRAT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n° 5 au contrat Départemental de Territoire 2017/2020 signé le 16 octobre 2017
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et tous les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

| |
|----------------------|
| ENVIRONNEMENT |
|----------------------|

2. DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) TRI BERRY NIVERNAIS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de nommer Monsieur Christophe DRUNAT au sein du Conseil d'administration pour représenter la Communauté de Communes Terres du Haut Berry,
- de nommer Monsieur Christophe DRUNAT à l'Assemblée générale de la SPL pour représenter la Communauté de Communes Terres du Haut Berry,
- d'autoriser le représentant de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient lui être confiées au sein de la Société Publique

Adopté à l'unanimité

BÂTIMENTS

3. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE AUX AIX D'ANGILLON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer les lots tels que proposés par la Commission MAPA comme suit :

- lot n°1 – Gros œuvre à l'entreprise CAZIN SAS pour un montant de 188 501,97 € HT.
- lot n°2 – Etanchéité à l'entreprise SOPREMA pour un montant de 19 000,00 € HT
- lot n°3 - Charpente et Couverture au groupement d'entreprises GIRAUD/DUBAS pour un montant de 41 846,75 € HT.
- lot n°4 – Métallerie à l'entreprise Les Menuiseries d'Auxigny pour un montant de 90 276,90 € HT
- lot n°5 – Plâtrerie-Isolation à l'entreprise SBPI pour un montant de 66 400,00 € HT
- lot n°6 – Menuiseries intérieures bois à l'entreprise ELVIN pour un montant de 24 500,00 € HT
- lot n°7 – Sols à l'entreprise PEINTURE et COULEUR DU BERRY pour un montant de 24 000,00 € HT
- lot n°8 – Peintures à l'entreprise PEINTURE et COULEUR DU BERRY pour un montant de 27 000,00 € HT
- lot n°9 – Mobilier à l'entreprise Yves OLLIVIER pour un montant de 19 722,47 € HT
- lot n°10 – Electricité courants forts et faibles à l'entreprise SEEC SARL pour un montant de 64 920,00 € HT
- lot n°11 – Plomberie – Chauffage - Ventilation à l'entreprise SAS CAU pour un montant de 63 000.00 € HT

- d'autoriser le président à signer lesdits marchés et les actes y afférents

Adopté par 48 voix pour, 2 abstentions (Pierre FOUCHET et son pouvoir Stéphanie JACQUET)

TOURISME

4. DISPOSITIF IT'S WINE TIME – APPROBATION D'UN REVERSEMENT AUX INTERVENANTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les montants de reversement aux structures d'accueil touristiques, soit 6 € pour les visites à plein tarif et 2 € pour les visites à tarif réduit

- d'autoriser le Président à procéder au versement comme suit :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------|---------|
| - Château de Menetou-Salon : 16 adultes (16*6€) - 2 enfants (2*2€) | = 100 € |
| - La Tour de Vesvres : 16 adultes (16*6€) | = 96 € |

Adopté à l'unanimité

5. CENTRE CERAMIQUE - VALIDATION DES TARIFS GRANDS FEUX 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les tarifs suivants :

- Vente des bols « Grands Feux 2021 » : 15 € l'unité
- Soirée banquet du 30/10/2021 : 10 € par personne
- Workshop culinaire : 5 € par personne

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du tourisme à signer tout document s'y afférent

Adopté à l'unanimité

6. TROUÉE VERTE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de gestion de la Trouée Verte établie entre le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, afin de prendre en compte les modifications liées à des ventes de parcelles et à des remaniements cadastraux
- d'autoriser le Président ou la vice-présidente en charge du Tourisme à signer ledit avenant et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7. ISO DECO – MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'ajustement du montant de la subvention à 1 094 €
- d'autoriser le Président à signer les documents y afférents

Adopté à l'unanimité

ANIMATION DU TERRITOIRE

8. CULTURE - FIXATION DES TARIFS 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les tarifs des spectacles pour la saison 2022, comme suit :

- **Spectacles et ateliers**

Spectacles Jeune public : Tarif réduit 4€ / Tarif plein 7€ / Gratuit – de 3 ans

Spectacles tout public : Tarif réduit 5€ / Tarif plein 7€ / Gratuit – de 3 ans

Chorale Le Grand Chœur 2022 : 15€ (Septembre 2021 à Août 2022)

- **Infos pratiques**

Plein tarif : Appliqué pour les personnes de 18 ans et plus.

Tarif réduit : Pour les enfants de plus de 3 ans et de moins de 18 ans, les personnes handicapées*, les étudiants*, les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA*.

Tarif groupe : Valable pour les groupes constitués d'au moins 10 personnes appartenant à un comité d'entreprise, une association, une école, une crèche ou autre structure.*

**sur présentation d'un justificatif*

Adopté à l'unanimité

9. CULTURE - FIXATION DES TARIFS DE LOCATION - ESPACE CULTUREL VICTOR HUGO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les tarifs de location, du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2022, comme suit :

- **Associations Culturelles du territoire incluses dans le Contrat P.A.C.T de la Région Centre et 3 écoles de musiques du territoire (Ecole de Musique Angillonnaise – Ecole de Musique en Terres Vives – Ecole de Musique Hautes Terres Musicales) :**

Résidence : gratuité 5 jours par an puis 100€ TTC/jour supplémentaire

Spectacle : 1 représentation gratuite par an puis 250€ TTC/jour

- **Associations culturelles du territoire hors P.A.C.T**

Spectacle : 250€ TTC/jour

- **Associations culturelles hors territoire**

Spectacle : 300€ TTC/jour

- **Artistes et Compagnies professionnelles sur le territoire :**

Résidence : gratuité 5 jours par an puis 100€ TTC/jour supplémentaire

Spectacle : 250€ TTC/jour

- **Artistes et Compagnies professionnelles hors territoire :**

Résidence : 150€ TTC/jour

Spectacle : 300€ TTC/jour

Les services techniques (sonorisation et lumière) seront à la charge de l'association. Un devis devra être établi auprès d'un prestataire mandaté par la Communauté de Communes.

L'association pourra éventuellement demander au prestataire technique mandaté par la Communauté de Communes, le passage d'une habilitation obligatoirement nominative pour un régisseur rattaché à son association. Cette habilitation lui permettra d'utiliser le matériel lumière et sonorisation de la salle sans surcoût. Le prestataire établira un devis pour cette habilitation.

- **Entreprise hors territoire : 600€ TTC/ jour**
- **Entreprise du territoire : 400€ TTC/ jour**

Les services techniques (sonorisation et lumière) seront à la charge de l'entreprise. Un devis devra être établi auprès d'un prestataire mandaté par la Communauté de Communes.

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de la culture à signer les contrats de location et de mise à disposition ainsi que les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

10. CONVENTION CONCERT ECOLE DE MUSIQUE ANGILLONNAISE – 20 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention passée entre la Communauté de Communes et l'Ecole de Musique des Aix d'Angillon

- de fixer les tarifs de la billetterie comme suit :

- Tarif plein (plus de 18 ans) : 7 €
- Tarif réduit : 5 € (demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, personne en situation de handicap, étudiant, jeune de 13 à 18 ans)
- Gratuit : jusqu'à 12 ans

- d'approuver le versement d'une subvention à l'Ecole de Musique des Aix d'Angillon d'un montant de 3 500 €

- d'autoriser le Président à signer la convention jointe ainsi que les documents y afférents

- d'autoriser le reversement de 50 % de la recette de la billetterie à l'Ecole de Musique des Aix d'Angillon

Adopté à l'unanimité

11. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX INTERCOMMUNAUX – ESPACE CULTUREL VICTOR HUGO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les conventions établies entre la Communauté de Communes et :

- La Mairie d'HENRICHEMONT pour la Médiathèque
- L'association ARPPE EN BERRY pour la ludothèque MICADO
- L'association Ecole de musiques des Hautes Terres Musicales

relatives à la mise à disposition de locaux au sein de l'espace culturel Victor Hugo, pour une durée d'un an à compter de leur date d'installation, renouvelable par tacite reconduction

- de fixer à 2 000 € par an le montant de remboursement forfaitaire des fluides par la Mairie d'HENRICHEMONT à la Communauté de communes Terres du Haut Berry

- d'autoriser le Président à signer ces conventions ainsi que les actes y afférents

Adopté par 49 voix pour, 1 abstention (Cécile BORY)

PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

12. DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA CAF – ESPACE JEUNES FUSSY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, l'attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 5 000.00 €, pour l'année 2021, en vue d'équiper l'Espace Jeunes de Fussy en mobilier et équipement de bureau

- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention

Adopté à l'unanimité

FINANCES

13. DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ASSAINISSEMENT AFFERMAGE 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2, qui s'établit comme suit :

| Sens | Section | Article - Opération | Montant Proposé |
|------|----------------|---------------------------------------|-----------------|
| D | Fonctionnement | 678 – Autres charges | +7 000€ |
| D | Fonctionnement | 023 – Virement section investissement | -7 000€ |
| R | Investissement | 021- Virement section fonctionnement | -7 000€ |
| R | Investissement | 1641 - Emprunt | +7 000€ |

Adopté à l'unanimité

14. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET CCLB 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :

| Sens | Section | Article - Opération | Montant Proposé |
|------|----------------|----------------------------------------|-----------------|
| D | Fonctionnement | 6718 – Autres charges | + 500€ |
| D | Fonctionnement | 6228 – Divers prestations intervenants | - 500€ |

Adopté à l'unanimité

15. MARCHE DE REFECTION DU RESEAU EAU POTABLE DU CENTRE BOURG VIGNOUX SOUS LES AIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le président à signer ledit marché et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

16. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY AUPRES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention, passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, relative à la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial pour assurer l'accueil des Maisons France Services, et ce à compter du 1^{er} octobre 2021, pour une durée de 12 mois à hauteur de 13h50 hebdomadaires

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

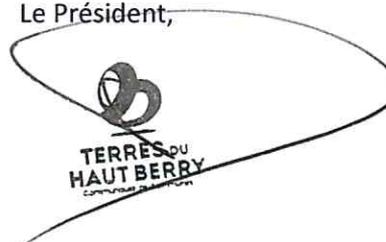
- de transformer :

- un poste d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet 24/35^{ème} en un poste d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet 30/35^{ème}
- un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, catégorie C ou du cadre d'emploi des rédacteurs catégorie B titulaire (Gestionnaire marchés) à temps complet au service support créé par délibération n°240621-171 du conseil communautaire du 24 juin 2021 en un poste de rédacteur titulaire à temps complet.

Adopté à l'unanimité

Aux Aix d'Angillon, 28 septembre 2021

Le Président,



Christophe DRUNAT